

Déclaration Suisse Item 15

Monsieur le Président,

La délégation suisse remercie le Secrétariat pour l'élaboration du rapport ainsi que les autres délégations pour leur collaboration dans le cadre du SCT.

Tout d'abord, en ce qui concerne les dessins et modèles industriels, la Suisse tient à faire part de sa satisfaction quant à la tenue prochaine de la réunion d'information portant sur les pratiques des offices et les expériences des utilisateurs, à l'égard des dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices de caractères. Cette réunion nous apportera sans doute des renseignements utiles pour la suite de nos discussions.

En ce qui concerne les marques, la protection des noms de pays constitue une question très importante pour la Suisse. Les expériences partagées lors du SCT 37 ont démontré concrètement qu'un nom de pays peut être monopolisé par une entité privée. En l'absence de règles harmonisées au niveau international à ce sujet, le risque qu'un tiers s'approprie un nom de pays, et cela sans le consentement de l'Etat concerné, est réel.

Ce risque existe en particulier dans le système des noms de domaine. Nous éprouvons en effet des inquiétudes au sujet de la protection des noms de pays dans le cadre de la deuxième vague d'attribution¹ de noms de domaines génériques de premier niveau, à savoir des gTLD. Les règles d'attribution pour ces futures gTLD sont actuellement en discussion au sein de l'ICANN. Nous craignons que les règles relatives à la protection des noms géographiques qui avaient prévalu lors de la première extension en 2012 ne soient pas maintenues lors de cette nouvelle vague d'attribution. La séance d'information sur les indications géographiques organisée lors du SCT 37 a notamment bien mis en lumière cette problématique.

La Suisse souhaite poursuivre les discussions sur la protection des noms de pays au SCT, en espérant que celles-ci progressent vers un consensus. Dans ce cadre, nous estimons qu'il est nécessaire que la protection sur internet des noms de pays, ainsi que des noms géographiques et des autres signes distinctifs, et en particulier les indications géographiques, soit prise en considération.

Finalement, en ce qui concerne les indications géographiques, les discussions sur les systèmes nationaux de protection, bien que difficiles parce que complexes, se sont poursuivies au cours des dernières réunions du SCT de manière constructive. Nous avons bon espoir que ces discussions se poursuivent dans le cadre d'un programme de travail. Sur la base de la proposition soumise par le Président du SCT lors de la dernière réunion, nous croyons qu'un consensus devrait pouvoir aboutir lors de la prochaine réunion du SCT.

¹ La date n'a pas encore été officiellement donnée. L'ICANN parlait de 2020. Dans un [interview récent](#), le chair du boards of directors de l'ICANN a indiqué qu'il ne revenait pas au board de fixer une date mais à la communauté.